

PROCEUREUR SYNDIC DE L'ASSEMBLÉE, UN POSTE EN VUE

La séance de la session préliminaire se tient le 17 septembre 1787 dans les locaux du palais épiscopal pour former l'assemblée provinciale de Lyon. Elle désigne Jean-Baptiste Charrier¹ procureur général syndic pour les ordres du clergé et de la noblesse et Pierre-Antoine Barou du Soleil procureur pour le Tiers-État lors d'un vote à bulletin secret. Après avoir tous deux vivement remercié l'assemblée de ce témoignage d'estime et de confiance, on les désigne pour rédiger le procès verbal de cette première session d'investiture.

Lors de la première et seule session de l'Assemblée le 5 novembre 1787, le discours que prononce l'archevêque-président dans une des salles de l'Hôtel de Ville où se tiennent provisoirement les séances de l'assemblée provinciale, est emprunt d'un enthousiasme militant. Il formule des paroles à la fois révélatrices de la situation et oh combien transposables dans les temps présents. Voici quelques passages de cette allocution :

Les gouvernements par le passé étaient plus occupés à s'assurer de la soumission des peuples qu'à gagner leur confiance et leur amour... Pour commander avec succès, il faudra se rapprocher sans cesse de ceux qui obéissent... Les travaux publics ne seront entrepris que sur la recommandation de l'utilité générale... Mais ce nouvel ordre des choses s'établit dans des circonstances bien peu propres à nous en faire recueillir promptement les fruits. Les villes et les campagnes succombent sous le poids des impositions qui sont à la fois immenses et insuffisantes aux besoins de l'État... Comment au milieu de tant de gênes et d'obstacles, le bien pourra t-il s'opérer?... Comment le peuple s'apercevra t-il des services que vous êtes chargés de lui rendre?... Les vrais citoyens ne désespèrent jamais de la patrie et les grands revers élèvent les grandes âmes au lieu de les décourager... La France a dans son sein des ressources abondantes et quelques années de sagesse et d'économie peuvent réparer les désastres que nous déplorons... L'Histoire atteste que les grands états ont dû quelquefois leurs plus étonnantes prospérités à des calamités passagères. Il se fait presque toujours dans ces temps de crise un effort vers le bien public d'autant plus promptement que toutes les volontés y concourent et que chacun y travaille selon ses moyens...

Le constat du prélat est avéré. Il sent l'urgence des réformes à mettre en œuvre comme il redoute le délai pour les appliquer sachant que l'impatience du peuple est immense. En effet, la nation toute entière met

¹ désigné par ses pairs comme étant Monsieur le baron de la Roche

beaucoup d'espérance dans cette nouvelle forme d'administration car pour les plus pauvres, les impôts pèsent lourd. Mais, les dispositions prises pour établir cette assemblée et les perpétuels conflits de préséance avec l'intendant dont le rôle n'a pas été défini avec précision contribueront à discréditer cette nouvelle forme de gouvernement.

TOUJOURS AU PREMIER PLAN

Pourvu d'un poste prépondérant dans cette assemblée, Jean-Baptiste se retrouve en famille dans cet aréopage. En effet, parmi les députés représentant le Tiers-État, se trouve son cousin Marie Guillaume du Rosier, seigneur du fief de la Varenne et propriétaire à Montbrison. Il fera partie de la commission des travaux publics. Parmi ceux de la noblesse Louis-Alexandre-Élisée, marquis de Monspey, brigadier des armées du roi, chef d'escadron de la compagnie écossaise des gardes du corps, seigneur d'Arbigny, Charentay et en partie de Rognins-en-Beaujolais², siège en temps que député de Villefranche. Il fera partie de la commission des impôts et deviendra le beau-père de la fille cadette de Jean-Baptiste. Parmi les députés de la noblesse de Saint-Étienne, Jean-Baptiste Bernou³, le baron de Rochetaillée, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis est l'arrière petit-fils de la sœur de Jeanne de Bardonnenche, la mère de Georges Antoine. Plus précisément, c'est le frère de Marguerite, l'épouse de Jean-Baptiste Michon de Pierreclos. Ce cousin fera partie de la commission de l'agriculture, du commerce et du bien public et assistera au nom de l'assemblée au procès verbal de l'état des lieux des bâtiments de l'hôtel du Concert pressenti pour servir de siège aux séances de l'assemblée. Laurent Gabriel de Cholier, comte de Cibeins et capitaine de cavalerie, le beau-frère de Jean-Baptiste, est député de la noblesse du Lyonnais. Quant à Louis Charrier, son frère, le vicaire général du diocèse et prévôt-curé d'Ainay, il préside la députation de la ville de Lyon et du Franc-Lyonnais.

Les travaux de l'assemblée débutent dès son installation. Garent de l'expansion du commerce, l'entretien du réseau routier est au cœur de toutes les préoccupations. Grâce au rapport de la commission des travaux publics nous apprenons, entre autres informations, que les routes de

2 Saint Georges de Reneins

3 En 1789, il est colonel en second de la milice de Saint-Étienne, il meurt en réprimant une émeute sur la grande place de la ville.

première et deuxième classe ont une largeur de 20 à 24 pieds⁴. Les chemins de troisième classe mesurant quant à eux 20 pieds et ceux de quatrième classe 16 pieds. Afin de couper court aux trop nombreux abus qui leur sont reprochés, il est décidé de tenir les rennes plus courtes aux adjudicataires. Les adjudications d'entretien ou de confection des routes ne pourront désormais excéder deux ou trois mille toises au plus ; les adjudicataires ne pourront en aucun cas sous-traiter et ils seront tenus d'enrôler des cantonniers pour les employer à l'entretien des routes. Preuve de l'intérêt stratégique de cette voie de circulation pour la production viticole, une attention toute particulière est apportée à la route qui relie la province de Bresse à celle de Bourbonnais en passant par Belleville et Pouilly sur Loire car bien que la poste ne soit pas établie sur cette route, elle sert de débouché aux vins du Beaujolais. Mais pourquoi un tel déploiement de zèle sur un sujet qui semble secondaire au regard des crises frumentaires qui sévissent de manière sporadique et récurrente sur l'ensemble du royaume. Ce sont les doléances, non moins récurrentes, qui seront exprimées de manière explicite lors de la préparation des États Généraux qui nous en donne la raison. C'est en effet un sujet majeur de remontrance dans un grand nombre de cahiers. A les lire, il y a tout lieu de se plaindre de l'administration des Ponts et Chaussées qui semble complètement dévoyée. Les baux à long terme qui en régissent la gestion seront d'ailleurs l'objet d'une remise à plat qui ira jusqu'à leur résiliation. Jean-Baptiste là encore sera à la manœuvre.

Tout à son rôle, le baron de la Roche, est en charge de faire parvenir jusque dans la moindre paroisse de la généralité des fascicules portant sur les instructions à suivre en matière d'élevage ovin, de culture de la betterave et du navet et de l'entretien des prairies artificielles. Ces publications contiennent également des instructions en matière d'obstétrique et de médecine. Tout cela en invitant les riches propriétaires à encourager par leur exemple les méthodes utiles que renferment ces divers ouvrages.

Le bureau de l'Impôt propose divers projets visant à établir une plus grande égalité de la répartition de la taille pour l'année 1789. Une commission intermédiaire est chargée d'étudier les moyens d'y parvenir.

Dès l'origine de l'institution, Jean-Baptiste sert de médiateur entre l'assemblée et l'Intendant qui ne cesse de rogner ses prérogatives et de lui opposer des chicaneries. Malgré tout, c'est lui qui envoie les expéditions des procès verbaux des séances des assemblées non seulement à l'Intendant

4 Rappelons-nous que le pied vaut 33,5 cm et que la toise vaut six pieds.

mais également au Contrôleur Général des Finances. Le 16 octobre 1787, délaissant une séance, le seigneur de la Roche est *dans ses terres*, ce qui laisse à penser que les vendanges et le partage de la récolte qui s'ensuit battent leur plein à Jullié. Le 11 décembre, c'est lui qui fait l'avance de 216 livres pour payer le sceau qui a été gravé pour l'assemblée. Notre héros a l'œil à tout. C'est encore lui qui, avant quiconque, pointe du doigt les dysfonctionnements à propos des baux à long terme pour l'entretien des canaux et des routes et qui supervise la rédaction d'un texte visant à résilier ces contrats. Visiblement, cette nouvelle institution lève le voile sur des procédés d'adjudication pas très catholiques ! Le volume des échanges entre les provinces ne cesse d'augmenter et l'état des routes reconnu essentiel à la bonne marche de l'économie, laisse à désirer. Pour mettre fin à certaines exactions, notre héros est mandaté pour écrire à l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de la province et le charger de dresser des devis pour l'entretien et les réparations de la route de Lyon à Paris par la Bourgogne, le chemin de Belleville à Charlieu, le chemin de halage sur les bords de la Saône, la route de Lyon en Provence et celle de Lyon à Saint-Étienne. A titre d'essai, il sera établi sur la route de Bourgogne des stationnaires qui devront fournir et empiler sur les accotements les graviers pour maintenir la route en état d'entretien.

Afin de diminuer les coûts d'affranchissement du courrier important envoyé à l'ensemble de la province, il a été arrêté que *tout particulier qui aura à faire remettre aux députés, syndics ou secrétaire de l'assemblée des lettres ou des paquets voudra bien les faire affranchir sinon ils ne seront pas retirés*. De son côté, un membre de l'assemblée s'est rapproché du prévôt général de la maréchaussée Louis Tolozan de Montfort⁵ lequel a offert ses bons services pour faire acheminer par ses cavaliers dans le cours de leur chevauchée tous les courriers et les paquets que l'assemblée aura à faire parvenir à l'intérieur de la généralité. Chacun reconnaissant que le mieux serait d'obtenir le port franc du courrier destiné aussi bien à l'intérieur de la généralité qu'à Paris ou Versailles.

Les officiers municipaux, protégeant on ne sait quel privilège, prétendent que l'Intendant n'est pas en droit de nommer les experts qui doivent procéder à la reconnaissance des bâtiments de l'hôtel du Concert et

5 Fils d'Antoine Tolozan qui, venu à Lyon en sabots, fit fortune dans la banque et le commerce de la soie, il est nommé par le roi prévôt des marchands de Lyon en 1785. Il sera le dernier. Il fait construire l'hôtel situé au 19 de la place Tolosan à Lyon. Sa façade construite en 1740, composée de quatre vingt fenêtres témoigne de l'opulence et de la richesse de son propriétaire. Il hérite de son père du fief de Montfort situé à Lissieu. Il eut à gérer les grèves et les manifestations des ouvriers de la soie lors de la "révolte de deux sous" d'août 1786.

à la mise en possession de cet hôtel assigné à la tenue des séances de l'assemblée. Jean-Baptiste est là encore mis à contribution pour écrire au Contrôleur Général des Finances afin de lui faire part de cette contestation et de l'engager à donner des ordres pour accélérer la mise en possession du bâtiment.

Le baron de la Roche est absent lors de la séance de la commission intermédiaire du jeudi 3 janvier 1788 comme à celle du 10. Pourtant, habituellement Jean-Baptiste est très assidu à ces séances qui ont lieu chaque jeudi à quatre heures de l'après midi comme le prouve sa signature au bas de chaque compte-rendu. Le Contrôleur Général adresse une lettre le 30 janvier 1788 à la commission afin de presser les paroisses qui ne l'ont pas encore fait de former leurs assemblées municipales. Témoignage du sérieux consenti pour cette réforme administrative, la correspondance entre la commission et le contrôleur général est très fournie. Tous les sujets y sont abordés. Y compris la présence de femmes contribuables dans les assemblées municipales où il n'est pas question qu'elles siègent ! En revanche, si une femme est propriétaire d'une terre en toute justice, elle pourra se faire représenter dans la municipalité à condition que son fondé de procuration soit un gentilhomme possédant mille livres de rentes dans la paroisse. Lorsque tel est le cas, c'est lui et lui seul qui doit présider l'assemblée municipale.